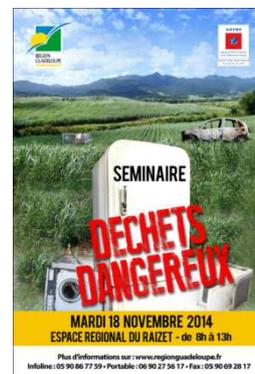


SEMINAIRE DECHETS DANGEREUX

DOSSIER DE PRESSE



SOMMAIRE

Préambule.....	1
Vers un futur Plan de Prévention et de gestion des déchets dangereux (PPGDD).....	2
Qu'est-ce qui a changé depuis 2010 ?	2
Des résultats très positifs.....	3
Quels sont les objectifs du séminaire déchets dangereux ?	5
Qui participe au séminaire sur les déchets dangereux ?	5

PREAMBULE

A la date de l'établissement du Plan Régional d'Élimination et de Gestion des Déchets Dangereux (PREGEDD) en 2008, la Guadeloupe disposait de peu d'installations pouvant recevoir des déchets dangereux, les filières en place étaient peu nombreuses. La nécessité de disposer de sites de regroupement permettant la collecte et le transfert vers les sites de traitement était avérée.

Six ans plus tard, on constate une nette amélioration dans l'organisation des filières.

De nombreuses filières montrent de nets progrès : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE), Déchets d'activités de soin à risque infectieux (DASRI), Véhicules Hors d'Usage (VHU), huiles usagées, batteries, piles.

Cette nette amélioration s'explique en partie par la prise en charge de façon conjointe par le FEDER et la Région Guadeloupe des surcoûts liés au transport.

Cela s'explique également par une meilleure connaissance des gisements, une plus grande implication des producteurs de déchets et des collectivités.

Cela s'explique enfin par le positionnement de la Région Guadeloupe, qui a souhaité accompagner en partenariat avec l'ADEME, la mise en œuvre du PREGEDD par le biais d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui permet, filière par filière, de coordonner et d'animer le réseau des acteurs.

Ces actions et dispositifs ont permis une organisation plus efficace des collectes, et ont ainsi donné une plus grande visibilité à des opérateurs économiques pour leur permettre de développer de nouvelles installations de valorisation économiquement viables. Initiant ainsi un cercle vertueux, puisque l'organisation des collectes et le développement de filières locales favorisent en retour la connaissance des gisements, l'implication des acteurs et permettent la mise en place de politiques publiques d'accompagnement plus efficaces.

VERS UN FUTUR PLAN DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS DANGEREUX (PPGDD)

Le Conseil Régional de Guadeloupe a procédé à l'élaboration du plan déchets dangereux intitulé « plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux » (PREGEDD), en 2008. Il a été adopté le 5 Mars 2010.

Ce plan établit un état des lieux de la production des déchets dangereux en Guadeloupe et de leurs filières d'élimination et définit les orientations permettant la gestion et l'élimination des déchets dangereux du territoire.

Les principales orientations prévues par le document ont pour objectif de :

- ✓ **renforcer la connaissance pour une meilleure appropriation de la problématique et de ses enjeux ;**
- ✓ **promouvoir la réduction des déchets ;**
- ✓ **développer le tri et la collecte ;**
- ✓ **mettre en place les structures d'élimination et de valorisation adaptées.**

Ce plan entre aujourd'hui en révision. Le prochain Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux permettra de mettre à jour la connaissance de la gestion des déchets en Guadeloupe depuis leur production jusqu'à leur élimination, et de mesurer sa performance.

Plusieurs scénarios réalistes seront ensuite étudiés, en vue d'améliorer la gestion des déchets dangereux. **La solution retenue sera celle qui s'avèrera la plus avantageuse** pour **l'environnement**, ainsi que pour le **développement social et économique** de la Guadeloupe.

En effet, les déchets représentent une ressource qui permet **de générer de l'activité et des emplois locaux** dans le cadre des activités de traitement et de valorisation, dont certaines peuvent se faire sur le territoire. Le traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE) est à ce titre un bon exemple. L'entreprise Antilles Environnement Recyclage (AER) assure le regroupement, la dépollution, le démantèlement et le conditionnement des DEEE en Guadeloupe. L'activité d'AER est unique dans toutes les Antilles. Elle a permis de créer plus d'une vingtaine d'emplois en Guadeloupe et assure le traitement de 2 700 tonnes de DEEE chaque année.

Parce que le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas, le futur Plan proposera **des solutions pour produire moins de déchets dangereux, et pour réduire la nocivité des déchets en Guadeloupe.**

QU'EST-CE QUI A CHANGE DEPUIS 2010 ?

À la date de l'adoption du PREGEDD en 2010, le bilan était le suivant :

- ✓ Seulement **1/3 du gisement** était éliminé dans des filières identifiées et conformes (**16 000 tonnes**),
- ✓ **27 200 tonnes** suivaient des filières d'élimination non conformes
- ✓ Peu d'installations pouvaient recevoir des déchets dangereux,
- ✓ Peu de filières de gestion des déchets dangereux étaient en place,

En 2014, le bilan est le suivant :

- ✓ Les **performances** des filières montrent de nets progrès : davantage de déchets suivent les filières conformes et structurées,
- ✓ Les producteurs de déchets, les éco-organismes et les collectivités font preuve d'une **plus grande implication**,
- ✓ Des surcoûts de transport sont **pris en charge** par le FEDER et la Région,
- ✓ On a une **meilleure connaissance** des gisements des déchets et de leur devenir,
- ✓ Pour améliorer encore la gestion des déchets dangereux, la Région et l'ADEME assurent depuis 2011 un **accompagnement filière par filière**, avec l'appui d'un cabinet d'études spécialisé en Environnement et de gestion des déchets (Caraïbes Environnement Développement).

DES RESULTATS TRES POSITIFS

Concrètement, depuis 2010, les filières sur les déchets dangereux affichent des résultats très encourageants.

✓ Les Véhicules hors d'usage

Les VHU, ce sont les véhicules hors d'usage, mis au rebut et ceux que l'on retrouve abandonnés dans la nature.

Des campagnes de collecte sont menées depuis 1996 par la Région Guadeloupe. **Plus de 80 000 tonnes** ont été collectées depuis 2002. En moyenne, ce sont **8 000 tonnes** de véhicules hors d'usage qui sont collectés chaque année.



En 2014, on compte **7 centres VHU de proximité agréés** en Guadeloupe, qui dépolluent et déconstruisent les véhicules, et **valorisent plus de 85%** du poids collecté. Les détenteurs peuvent déposer gratuitement leurs VHU à ces centres agréés, situés à Baie-Mahault, aux Abymes, au Lamentin, à Baillif et à Gourbeyre. Les centres VHU dépolluent les véhicules afin d'en extraire toutes les substances dangereuses (huile, batterie, fluide frigorigène de climatisation, liquide de refroidissement, etc.). Les pièces détachées en bon état sont revendues (rétroviseurs, portières, vitres, enjoliveurs, moteurs...). Enfin, la carcasse est découpée, compactée et expédiée pour être valorisée dans l'hexagone.

✓ Les Déchets D'équipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Les déchets d'équipements électriques et électroniques constitue un **exemple de mise en place opérationnelle réussie** d'une filière déchets, et unique dans les Caraïbes.

Les collectivités locales comme les distributeurs d'appareils électriques et électroniques s'impliquent activement dans la collecte des DEEE. Ils ont contribué à la **création d'une filière locale, unique dans la Caraïbe**. En effet, AER est l'unique entreprise de regroupement, démantèlement, dépollution et conditionnement dans toute les Antilles. Cette filière a permis de créer plus d'une **vingtaine d'emplois locaux**. Les éco-organismes Recylum pour les lampes, et Ecologic pour les DEEE sont représentés au quotidien en Guadeloupe par un **facilitateur local**. Ce facilitateur local, c'est Isabelle Junet. Spécialisée dans le secteur des déchets en Guadeloupe, c'est elle qui anime la filière des DEEE localement. Elle assure le relai entre l'éco-organisme en métropole et l'ensemble des acteurs locaux. Elle représente ainsi l'interlocuteur privilégié des collectivités, des distributeurs d'équipements (grandes surfaces, magasins de bricolage, magasins d'électroménager, etc.) et des prestataires du transport et du traitement des DEEE (AER).



En termes de collecte de DEEE ménagers, la Guadeloupe atteint des performances équivalentes à celles de la France métropolitaine : **environ 7 kg par habitant et par an**. Sur les **4 500 tonnes de DEEE ménagers produits** en Guadeloupe, **près de 60 %** sont captés par la filière conforme. Ces résultats sont très proches des objectifs réglementaires (4 kg par habitant et par an de DEEE des ménages collectés, et la réutilisation, le recyclage et la valorisation de 50 à 75 % des DEEE selon leur type).

Quant aux lampes usagées, chaque année la filière est de plus en plus performante, captant environ **10 tonnes d'ampoules et tubes néons** en 2013, soit dix fois plus qu'en 2008.

✓ Les piles et batteries

La filière des piles usagées est pilotée par un éco-organisme national : Corepile, représenté localement par un **facilitateur local**.

Le **taux de collecte a progressé rapidement** pour les piles. En 2013, **19 tonnes** ont suivi la filière conforme de traitement soit **32 % du gisement**. L'objectif national est de valoriser 25 % des piles et accumulateurs mis sur le marché en 2012, et 45 % en 2016.



La filière des batteries usagées est gérée par un **éco-organisme local : TDA (Traitement des déchets automobile)**. Les taux de captage restent très élevés pour les batteries, **(90% du gisement)**, notamment grâce à la valeur du plomb.

✓ Les Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux

Il s'agit de déchets à risque infectieux issus entre autres des laboratoires, centres médicaux, hôpitaux, cliniques, et des patients en auto-traitement.

En 2013, **950 tonnes de DASRI** font l'objet d'une collecte conforme, en vue de leur élimination. Il s'agit d'un réflexe pour les professionnels de la santé, et de plus en plus chez les patients en auto-traitement.

En effet, depuis un an, l'éco-organisme DASTRI anime une **filière opérationnelle dédiée aux patients en auto-traitement**, et s'appuie sur un **facilitateur local**. La Région Guadeloupe et l'ADEME ont participé à la démarche, en contribuant notamment à la mobilisation des acteurs via des groupes de travail bien en amont de la mise en place opérationnelle de la filière sur le territoire. Cette implication de la Région et de l'ADEME a notamment permis de mobiliser très tôt les pharmaciens et d'engager les discussions entre les acteurs de la filière. Aujourd'hui, on compte 76 points de collecte en pharmacie sur le territoire qui reçoivent les déchets de patients diabétiques, qui ne se retrouvent plus désormais dans les décharges et les bornes de collecte sélective.



A ce jour, **deux installations sont autorisées** au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement pour le traitement des déchets à risque infectieux en Guadeloupe : TECMED et E COMPAGNIE situés dans la zone d'Arnouville à Petit-Bourg.

✓ Les déchets d'activité de pêche et de plaisance et les bateaux hors d'usage

En ce moment même, des bateaux de la route du rhum sont en route pour la Guadeloupe. Il s'agit de beaux bateaux que les guadeloupéens iront probablement observer avec plaisir à leur arrivée.

Et pourtant, si on sillonne les ports et les littoraux, on s'aperçoit qu'il existe aussi des bateaux en fin de vie en Guadeloupe. On compte environ 200 bateaux en fin de vie chaque année, et ce chiffre augmente de 10 % chaque année.

Ces bateaux contiennent des substances dangereuses (huiles, carburant, batteries, électronique, etc.). Ce sont donc des déchets dangereux qui doivent être pris en charge par une filière conforme. La Région Guadeloupe réfléchit aux solutions pour structurer une filière avec les acteurs locaux et nationaux, comme l'APER (l'Association pour la Plaisance Eco-Responsable).



✓ Les huiles usagées

La filière des huiles usagées est une filière historique en Guadeloupe. La collecte des huiles est assurée par les collectivités en déchèterie, les garagistes et les ports. Le financement de la filière est quant à lui, pris en charge à 100% par l'ADEME.

Entre 1 000 et 1250 tonnes d'huiles sont collectées chaque année, puis conditionnées et transportées par voie maritime et valorisées en métropole. Cela représente en moyenne **70 % du gisement** d'huile usagées. Les huiles usagées sont soit recyclées (raffinage) soit consommées pour produire de l'énergie (valorisation énergétique).



QUELS SONT LES OBJECTIFS DU SEMINAIRE DECHETS DANGEREUX ?

- ✓ **Présenter les déchets dangereux** : Quels sont-ils ? Pourquoi sont-ils dangereux ? Qui les produit ? Quelles sont leurs caractéristiques ? Les déchets dangereux se retrouvent, chez les particuliers (allume-feu pour le barbecue, produit ménager puissant, four micro-onde usagé...), comme chez les professionnels : industries, laboratoires, hôpitaux, ports de pêche et de plaisance... Il faut savoir les identifier et comprendre pourquoi on ne peut les pas jeter n'importe où ! Abandonner un déchet dangereux, constitue un délit et nuit à l'environnement, et dans certains cas, à la santé humaine.
- ✓ **Décrire leur gestion actuelle** : Comment sont collectés ces déchets ? Que deviennent-ils ? Il est important que chacun sache ce que deviennent les déchets dangereux une fois collectés. Il existe en Guadeloupe plusieurs centres de regroupement et de tri des déchets dangereux, qui réceptionnent les déchets dangereux, les dépolluent quand c'est possible, et les conditionnent pour leur élimination conforme. On peut compter par exemple, SARP CARAÏBE, AER, KARUKERA ASSAINISSEMENT... Une part des matériaux est valorisée (métaux, plastique, mousses, caoutchouc...). Il existe également 2 installations autorisées pour le traitement des déchets à risque infectieux en Guadeloupe (TECMED et E COMPAGNIE).
- ✓ **Aborder les perspectives** : Quelles sont les difficultés rencontrées par les uns et les autres ? Quelles solutions mettre en œuvre optimiser la gestion des déchets ? Comment changer nos comportements pour consommer moins de produits dangereux ? Pour trouver les solutions les plus adaptées pour optimiser la gestion de nos déchets, il faut comprendre le contexte local, identifier les difficultés qu'elles soient économiques, techniques ou sociétales. C'est donc en consultant l'ensemble des acteurs locaux qu'il sera possible d'identifier des solutions consensuelles concrètes et adaptées à notre territoire.

QUI PARTICIPE AU SEMINAIRE SUR LES DECHETS DANGEREUX ?

Tout le monde est le bienvenu à ce séminaire. Sont attendus tout particulièrement les grands décideurs de Guadeloupe, les services de l'état, les collectivités, les professionnels, les associations et le grand public. Tout le monde est concerné par les déchets dangereux.

Ce séminaire a pour vocation d'apporter les réponses à toutes les questions que l'on peut se poser au sujet de certains types de déchets dangereux : voitures usagées, produits ménagers dangereux, équipements électriques et électroniques, aiguilles et autres déchets à risque infectieux, déchets des activités de pêche et de plaisance, bateaux hors d'usage...

Ce séminaire sera l'occasion de faire un bilan du chemin parcouru, tout en gardant en perspective les pistes d'amélioration pour l'avenir : le futur Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux.